



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 10 octobre 2003

Direction des relations avec les
collectivités locales
Bureau de l'environnement

affaire suivie par :
Marie MARTINEZ-ROMERO
Compte rendu copil 29-09-03.doc
Tél. : 04.68.51.68.70
Fax : 04.68.35.56.84
marie.romero
@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE CANET »

qui s'est tenue à la Préfecture le lundi 29 septembre 2003
sous la présidence de M. André DORSO, Secrétaire Général de la Préfecture

Assistaient à cette réunion :

- M. Jérôme DUBOST, chargé de mission coordonnateur, et M. Stéphane MANEVAL, Communauté d'Agglomération Têt-Méditerranée (opérateur)
- M. Jean-Pierre ARNAUD, Direction Régionale de l'Environnement
- M. Olivier DELCAYROU, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, accompagné de Mme Ghislaine ESCOUBEYROU
- M. Bernard KIBKALO, Direction Départementale de l'Équipement
- M. Arnold RONDEAU, Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales
- M. Bertrand AUGÉ, Service Maritime et de Navigation du Languedoc-Roussillon
- M. Jean-Claude ARMAND, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, accompagné de M. Claude ALLET, Mission Littoral
- Mme Jacqueline IRLES, Présidente du Pays « Plaine du Roussillon »
- M. René RABEYROLLES, Mairie de Canet, accompagné de M. Auguste BOTTIN
- M. Jean-Claude TORRENS, Maire de Saint-Nazaire, accompagné de M. Jean-Marie PETIAU
- M. Jean DUMAS, Mairie de Saint-Cyprien
- Mme Anne GENTOU, Conseil Général
- M. Pierre ROIG, Conseiller Général du canton de Canet
- M. André PALAU, Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID)
- Mme Martine ROCHON, éleveur
- M. Jean SERRE, Président du Syndicat d'Étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang, accompagné de Mme Madeleine MIERMONT
- M. Charles NAVARRO, Fédération Départementale des Chasseurs
- M. Antoine SANCHEZ, ACCA de Canet
- M. Jean-Claude CAZELLE, ACCA d'Alenya
- M. Jean-Jacques AMIGO, association Charles Flahault
- M. Henri BOUTIÈRE, Conseil Scientifique Régional des Parcs Naturels (CSRPN)
- M. Lionel COURMONT, Groupement Ornithologique du Roussillon

../..

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ Standard 04.68.51.66.66
⇨ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ⇨ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
⇨ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

- M. Henri MOURER, Association « Espaces pour demain »
- M. Guy de MALEPRADE, association « Canet Nature Environnement »
- M. Frédéric BRUANDET, Associations EDEN 66 et PRIMAVERA (Jeunes pour la Nature)
- Mme Françoise SIROL, Association APVZH, accompagné de M. Ary VAN OOSTEN et M. Henri CONTE

Etaient absent excusés :

- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. le Chef du Service Départemental de Garderie ONCFS
- M. le Maire d'Alenya
- M. le Directeur de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- M. le Directeur de la SAFER
- M. Roger UBAC, éleveur
- M. le Président de l'Association des Pêcheurs de l'Etang
- M. le Président de l'ACCA de Saint-Cyprien
- M. le Président de l'ACCA de Saint-Nazaire

Assistaient à la réunion en qualité d'experts :

- Mme Danielle BOIVIN, bureau d'étude BIOTOPE
- M. Vincent RUFRAY, bureau d'étude BIOTOPE
- M. PRAT, bureau d'étude BIOTOPE

Assuraient le secrétariat :

Mme Anne-Marie AUGUSTY, Préfecture - bureau de l'environnement, accompagnée de Mme Marie MARTINEZ-ROMERO

* * *

M. le Secrétaire Général ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité de pilotage.

Après un tour de table des membres présents ou représentés, il aborde le premier point de l'ordre du jour de la réunion.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 24 octobre 2002

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de passer la parole à M. DUBOST, chargé de mission coordonnateur pour l'opérateur du site, il informe les membres du comité de pilotage que la préfecture vient d'être destinataire d'une circulaire par laquelle Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable invite les préfets à renforcer la concertation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs, en donnant notamment une place plus importante aux collectivités locales dans la gestion des sites NATURA 2000.

Il fait remarquer que dans le département l'Etat avait devancé le souhait de Mme la Ministre en choisissant dès 2002, la Communauté d'Agglomération Têt-Méditerranée comme opérateur pour le site du Complexe lagunaire de Canet.

2) ETAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS (points 2 à 6 de l'ordre du jour) :

M. DUBOST procède à la présentation de l'état des lieux et des orientations du site à l'aide d'un diaporama (annexe I). Il précise que Mme BOIVIN et M. RUFRAY du bureau d'étude BIOTOPE, mandaté par l'opérateur, interviendront pour ce qui concerne toute la partie diagnostics.

Pour conclure, il signale que le comité de pilotage est réuni aujourd'hui pour valider :

- ☞ Le diagnostic écologique (inventaire et cartographie des 24 habitats naturels, des habitats des 46 espèces d'oiseaux ainsi que la présence d'au moins 28 espèces végétales patrimoniales)
- ☞ La concertation (les acteurs du site, les publics à accueillir, les grands secteurs de réflexion)

Il ajoute qu'après cette réunion se poursuivront :

- ☞ Les réunions des ateliers thématiques (définition des orientations et des objectifs du DOCOB et du plan de gestion, proposition d'un périmètre ZPS)
- ☞ Le travail de BIOTOPE afin de préciser la localisation et les caractéristiques de l'habitat « dunes », de continuer l'inventaire des espèces animales et végétales patrimoniales
- ☞ La finalisation du diagnostic socio-économique.

Il tient à souligner l'opportunité que représente l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), à valider en août 2004, pour un projet de développement de l'étang de Canet-Saint-Nazaire.

M. le Secrétaire Général le remercie pour cette présentation complète et dense et demande aux membres du comité de pilotage s'ils ont des observations à formuler avant la validation de cette première partie.

M. ALLET s'interroge sur les problèmes de circulation du public et de stationnement sur le lido.

M. DUBOST signale qu'un projet de ganivelles est étudié avec le concours du SMNLR. Par ailleurs, une réflexion est également menée dans le cadre du plan de développement urbain (PDU) (déviation de Saint-Nazaire).

M. RABEYROLLES précise que le projet de réaliser le contournement de Saint-Nazaire ainsi qu'une piste cyclable, dont l'échéance est prévue dans une dizaine d'années, a pour but de délester la voie littorale.

M. ARNAUD fait remarquer que le DOCOB n'est pas établi une fois pour toutes. Il doit être révisé au moins tous les six ans. Le comité de pilotage ne disparaîtra pas après sa validation mais continuera à exercer son rôle d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre.

M. DUMAS considère que dans la présentation du site il y a deux oublis : pour la partie hydraulique, le canal de l'Aygoual et pour la faune, les écureuils qui nichent au sud de Saint-Nazaire.

Mme BOIVIN indique que ceux-ci ne font pas partie des espèces d'intérêt communautaire. Cependant, ils peuvent faire l'objet d'un « porter à connaissance ».

M. AMIGO demande comment a été réalisée la carte relative aux habitats car d'après lui elle correspond à la carte établie en 1983 alors qu'en 1996 une nouvelle cartographie a été élaborée par le conservatoire. Par ailleurs, il conteste l'appréciation d'« excellent état de conservation » utilisée lors de l'exposé pour qualifier le site.

Mme BOIVIN explique que la carte a été préparée grâce à la photo-interprétation et aux visites sur le site. Elle ajoute qu'elle n'a pas eu connaissance de la carte de 1983 à laquelle M. AMIGO a fait allusion.

M. AMIGO réitère sa remarque sur l'état de conservation car il y a une dégradation flagrante du site qui n'est pas en équilibre mais continuellement en évolution.

Mme BOIVIN précise que seules les espèces d'intérêt communautaire ont été étudiées.

M. PALAU indique que l'EID est en train d'élaborer une cartographie du secteur que l'on pourra comparer avec celle datant de 1965 avec un recul de 40 ans.

M. AMIGO doute que les 25 espèces végétales aient été vues sur place : où ont-elles été trouvées ? De plus il conteste l'appellation de mares méditerranéennes qualifiant la partie nord-ouest du site.

M. ARNAUD fait le point sur les règles applicables dans la procédure d'élaboration du DOCOB. Le bureau d'étude mandaté par l'opérateur effectue les inventaires d'après la liste des espèces et habitats de la directive européenne qui ont conduit à la désignation du site. A l'heure actuelle, le bureau d'étude n'a pas effectué le travail de qualification de l'état de conservation des habitats. En outre, la liste des espèces est provisoire car, compte tenu des contraintes administratives liées à la notification des crédits, BIOTOPE n'a pu commencer à travailler qu'en juin 2003 au lieu d'en début d'année.

M. AMIGO souhaite alors qu'on parle de confirmation d'inventaires.

M. BOUTIÈRE porte à la connaissance du bureau d'étude qu'il existe dans les archives du conservatoire du littoral des études réalisées par des scientifiques locaux dont M. AMIGO et qui pourraient leur servir dans le cadre de leur mission.

M. VAN OOSTEN attire l'attention sur l'aspect du bassin versant qu'il ne faut pas négliger.

Mme BOIVIN confirme que cet aspect doit être pris en compte à l'occasion des propositions de gestion du site. Mais il doit être traité dans un autre dossier comme par exemple le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau).

M. le Secrétaire Général admet que la gestion du bassin versant influe sur l'état de conservation de l'étang.

M. DUBOST précise que des études hydrauliques demandées par le syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang sont en cours.

Mme MIERMONT ajoute que celles-ci relatives notamment à la qualité de l'eau et au comblement de l'étang doivent être rendues pour janvier 2004.

M. le Secrétaire Général souhaite que les études ci-dessus soient croiser avec le DOCOB à l'occasion du prochain comité de pilotage.

M. DUBOST signale que la prochaine réunion est prévue en décembre ou janvier 2004 et que le croisement des données sera effectué en fonction du rendu hydraulique.

M. TORRENS considère que la démarche NATURA 2000 ne doit pas s'arrêter à un périmètre administratif car il existe des problèmes en amont qui doivent être réglés. Il ajoute que la commune de Saint-Nazaire s'est toujours intéressée à ce site et, à ce titre, s'est opposée depuis 1983 à des projets pharaoniques. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer le développement économique de la commune.

Il soulève le problème lié à l'hydraulique qui, s'il n'est pas traité, conduira à l'ensablement de l'étang. Par ailleurs, il se demande comment on peut figer des habitats sur un site qui évolue continuellement.

M. DUBOST explique que les habitats ne sont pas « figés » mais qu'il faut établir une photographie de l'existant pour pouvoir en assurer le suivi et le contrôle.

M. RABEYROLLES observe que l'apport d'eau dans l'étang est en augmentation compte tenu des aménagements du Réart. Il souhaite que le croisement de toutes les études en cours soit fait le plus rapidement possible afin de trouver une solution à ce problème qui inquiète la ville de Canet.

M. NAVARRO demande des précisions sur le projet de ZPS (zone de protection spéciale) et alerte les représentants des élus sur les nouvelles contraintes liées à cette désignation. Les aménagements envisagés sur le site (parking, grau,...) seront-ils possibles ? Par ailleurs, il constate à son grand étonnement que le flamant rose est répertorié par le bureau d'étude dans sa note de synthèse comme une espèce pour laquelle l'étang de Canet-Saint Nazaire est un site majeur pour la reproduction.

Après vérification, M. RUFRAY explique qu'il s'agit-là d'une erreur de mise en forme dans le tableau des espèces.

Mme BOIVIN précise que si la projet de ZPS aboutit, la procédure sera la même que pour la directive habitats (consultations, DOCOB,...) et que de toute manière, en ce qui concerne les aménagements, le risque d'inondation sera prioritaire par à rapport à la préservation des espèces.

M. ARNAUD fait remarquer que les documents qui ont été remis aux membres du comité de pilotage ne sont pas définitifs. Il a paru utile, par souci d'économie entre autre, de réaliser les études pour la directive oiseaux en même temps que celles du DOCOB du site NATURA 2000 (ZSC) et du plan de gestion.

Par ailleurs, il ajoute que l'étang de Canet-Saint-Nazaire fait partie d'une ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) ayant vocation à ZPS. Toutefois, l'Etat ne fera pas de proposition de périmètre ZPS sans consultation préalable des communes et EPCI (établissement public de coopération intercommunale) conformément au décret du 8 novembre 2001. Les dispositions en terme de comité de pilotage, de DOCOB sont les même que pour la directive habitats et les contraintes pas plus importantes.

M. le Secrétaire Général convient que la procédure NATURA 2000 est complexe et qu'il est difficile de mettre en œuvre cette politique publique et de l'articuler avec d'autres dispositifs tout aussi complexes.

M. ARNAUD indique que le comité de pilotage devra s'interroger s'il n'est pas judicieux de définir le périmètre de la ZPS sur l'étang à l'identique de la ZSC (zone spéciale de conservation) de la directive habitats.

Mme SIROL attire l'attention sur l'ensablement de l'étang ainsi que sur les risques d'inondation liés au surdimensionnement des rivières et aux vannes ensablées qui ne permettent pas l'évacuation de l'eau.

M. SERRE précise que le désensablement des vannes a commencé aujourd'hui.

Pour Mme ROCHON le risque d'ensablement n'existe pas si l'entreprise continue de travailler pour extraire le sable en amont du Réart. Par contre, le risque d'inondation est réel en cas de fortes pluies si les vannes ne sont pas ouvertes car les digues sont fragilisées.

Les débats étant terminés, M. le Secrétaire Général propose la validation par vote de cette première partie en tenant compte de toutes les observations.

La première partie partielle est validée à l'unanimité moins deux abstentions.

M. le Secrétaire Général lève la séance à 16 H 30 en donnant rendez-vous en décembre-janvier pour un prochain comité de pilotage cadrant avec les études hydrauliques.

Le Secrétaire Général,
Président de séance,



André DOPSO